

Séance du 20 décembre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mme Boé, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à Mme Salducci, M. Arandia à Mme Bisauta, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **RENOVATION URBAINE** – Equipement dédié à la pratique de la pétanque sur le site de Bécadine - Demandes de subventions.

L'opération d'urbanisme d'ensemble (implantation de la Maison de la vie citoyenne Saint-Etienne et construction de logements) prévue sur le site de la Porcelaine, suppose le déplacement du club de pétanque sportive de Bayonne, qui y est installé.

Un nouvel équipement dédié à la pratique de la pétanque sportive et/ou de loisirs est ainsi en cours construction sur le site de Bécadine, dans le prolongement des espaces situés au sud des résidences Breuer.

Les travaux de construction d'un club-house de 40 m² et d'aménagement de terrains (8 pour les finales et 30 pour les entrainements) sont estimés à 250 000 € HT. Ils ont démarré début octobre 2012 et devraient s'achever au printemps 2013.

Dans la poursuite des opérations de rénovation urbaine déjà engagées sur le quartier des Hauts de Bayonne, cet équipement est susceptible d'être financé par l'Etat (ANRU) et le Conseil régional d'Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de ces partenaires potentiels aux taux les plus élevés possibles.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.